

## État des lieux des causes du décrochage, des groupes à risque et recensement des dispositifs existant en matière de lutte contre l'abandon scolaire en Italie.

### 1. Une présentation succincte de chaque partenaire du projet, de son public cible, de son portefeuille d'activité et de la zone de son intervention (environ 1 page).

CEFAL est un centre de formation professionnelle créée en 1972. Ses 3 établissements (2 dans la province de Ravenne et 1 dans la province de Bologne) sont accrédités/agrés par la Région d'Emilie-Romagne et disposent d'un système qualité certifié conforme à la norme internationale UNI EN ISO9001.

Sa mission est de promouvoir le développement intégral des personnes et le soutien au développement inclusif, solidaire et durable de la société à travers des interventions dans le secteur de la formation et de l'inclusion sociale, ouvertes aux changements sociaux et flexibles par rapport aux nouvelles exigences émergentes des sujets du territoire (les jeunes et leur familles, les adultes, les institutions, le système économique et productif, les organisations sociales privées...).

Depuis 1994, il a conçu et géré des projets en coopération avec d'autres pays de l'UE, les Balkans, l'Europe de l'Est, du Sud de la Méditerranée (depuis 2010 également au Mexique), où il a établi des relations avec les organisations publiques et privées pour des activités de développement conjoint de modèles ou des dispositifs innovants, l'échange de bonnes pratiques / innovations / expérience dans l'éducation, l'inclusion sociale et le développement local au sens large. Les secteurs d'action historiquement les plus importants développés par CEFAL sont la formation pour les jeunes (en particulier les 15-18 ans) et les interventions de formation et inclusion sociale pour sujets en difficulté (de tout âge). Caractérisent les actions de formation de CEFAL les méthodes d'enseignement qui font largement référence aux méthodes de l'alternance, l'apprentissage par l'expérience pratique, notamment par l'apprentissage, les stages, l'expérience de travail dans un sens large, et , depuis 2011, par la gestion d'une entreprise de formation (restaurant didactique ouvert au public).

Parmi ses trois bureaux à Bologne , Faenza et Lugo ( RA ) , CEFAL gère annuellement environ 20 parcours de IEFP (cours de deux ans pour l'accomplissement du droit - devoir d'éducation et de formation dans la formation professionnelle) avec un total de 400 étudiants environ.

## 2. Une présentation succincte de la problématique de la scolarité obligatoire et du décrochage scolaire à l'échelle nationale, en cas échéant, également à l'échelle régionale voir locale (environ 2 pages).

En Italie l'enseignement obligatoire dure dix ans, de 6 à 16 ans, et comprend les huit années du premier cycle de l'éducation scolaire (cinq années d'école primaire et trois années de l'enseignement secondaire) et les deux premières années du second cycle (école supérieure). Après avoir terminé le premier cycle scolaire, les deux dernières années d'instruction obligatoire (14-16 ans) peuvent être effectués dans l'école secondaire, juridiction de l'État (lycées, écoles techniques, écoles professionnelles), ou dans la formation professionnelle (compétence régionales).

Tous les jeunes doivent respecter le droit / devoir d'instruction et de formation pour au moins 12 ans, jusqu'au diplôme ou une qualification (durée trois ans) entre les 18 ans. Les jeunes de 15 ans peuvent même s'acquitter de la dernière année de l'enseignement obligatoire à travers le contrat d'apprentissage.

L'obligation d'instruction se réfère à la fois à l'inscription et à la fréquence des différents parcours, et peut être acquittée dans les écoles publiques ou dans les écoles privées, mais aussi à travers l'éducation en famille, en respectant certaines conditions; dans l'éducation et la formation professionnelle, à l'échelle régionale, l'obligation d'instruction (deux dernières années) est réalisée par les organismes de formation.

Les parents des élèves, ou toute personne qui prend la place, sont responsables de l'enseignement obligatoire de leurs enfants, tandis que la supervision sur l'obligation d'instruction est de compétence des municipalités de résidence et des directeurs des écoles où sont inscrits les élèves.

À la fin de la période de scolarité obligatoire, en cas de non-poursuite du parcours scolaire, on donne à l'étudiant une déclaration d'accomplissement de la scolarité obligatoire qui contient les compétences acquises ; ce document constitue un crédit formatif en cas de continuation dans la formation professionnelle.

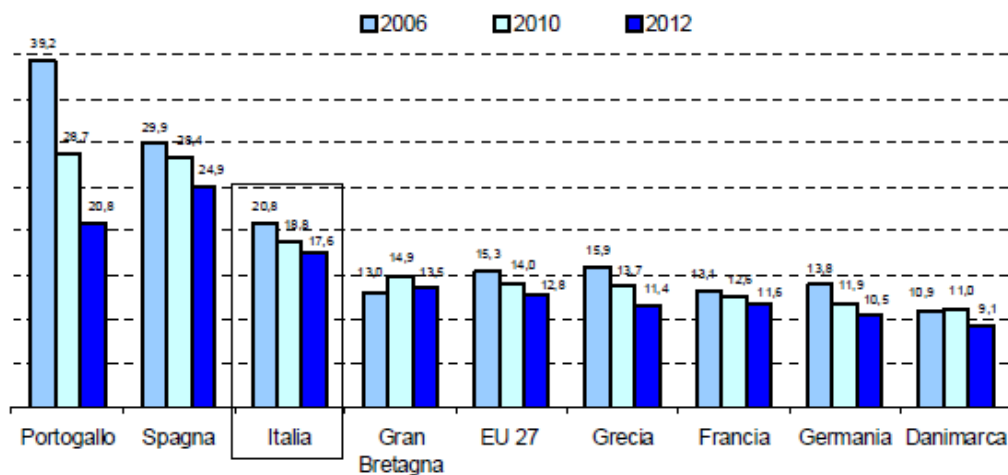
Les jeunes qui ne sont plus dans un processus d'éducation et / ou de formation professionnelle ou bien engagé dans l'emploi pendant de longues périodes sont destinés à avoir plus de difficultés pour l'insertion dans le marché du travail, avec des conséquences négatives sur le plan personnel, social et économique. Pour cette raison, au niveau européen, depuis plusieurs

années une attention particulière est accordé à la condition de ces jeune: les NEET (Not in Education, Employment or Training).

Selon la publication annuelle de l'ISTAT (Insitut National de Statistique), «Nous, Italie 2013," en Italie en 2011 plus de deux millions de jeunes (22,7% des la population entre 15 et 29 ans) ne sont pas dans les circuit d'études ou de travail. La condition des NEET est plus élevé chez les femmes (25,4%) que chez les hommes (20,1%). Après une période pendant laquelle le phénomène a montré une légère régression (entre 2005 et 2007 était allé de 20,0 à 18,9%), l'incidence NEET a eu une croissance.

En Italie, la proportion de NEET est beaucoup plus élevé que la moyenne européenne (22,7% et 15,4% respectivement). L'incidence est significativement plus élevé que les grands pays européens comme l'Allemagne (9,7%), la France (14,5%) et l'Angleterre (15,5%) et plus proche de celle de l'Espagne (21,1%).

*Pourcentage de 18-24 avec un titre d'école secondaire de premier degré (8 ans) et qui ne sont plus en formation (early school leavers) – Confrontation internationale des années 2006, 2010 et 2012*



Fonte: Eurostat - Statistics on Education (EU27 e Germania dati provvisori)

*Personnes qui n'ont pas terminé les études secondaires (early school leavers)*

**TAB. 2.1** Persone 18-24 anni che non hanno completato l'istruzione secondaria (*early school leavers*) – Unione Europea

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Unione Europea (27 paesi)	16,1	15,8	15,5	15,0	14,8	14,3	14,0	13,5	12,8	12,0
Germania	12,1	13,5	13,7	12,5	11,8	11,1	11,9	11,7	10,6	9,9
Spagna	32,0	30,8	30,5	31,0	31,9	31,2	28,4	26,5	24,9	23,5
Francia	12,1	12,2	12,4	12,6	11,5	12,2	12,6	12,0	11,6	9,7
Gran Bretagna	12,1	11,6	11,3	16,6	17,0	15,7	14,9	15,0	13,6	12,4
Italia	22,9	22,3	20,6	19,7	19,7	19,2	18,8	18,2	17,6	17,0
di cui maschi	27,0	26,0	23,9	22,9	22,6	22,0	22,0	21,0	20,5	20,2
di cui femmine	18,9	18,5	17,1	16,4	16,7	16,3	15,4	15,2	14,5	13,7

Fonte: Eurostat – Labour Force surveys – [http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=edat\\_lfse\\_14&lang=en](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=edat_lfse_14&lang=en)

*Situation des NEET en Europe en 2011*

**Tabella 1** Giovani NEET di 15-29 anni per genere nei Paesi dell'Unione Europea nel 2011

Paesi	Totale	Uomini	Donne
Bulgaria	24,6	23,2	26,2
Grecia	23,2	19,7	26,9
<b>ITALIA</b>	<b>22,7</b>	<b>20,1</b>	<b>25,4</b>
Irlanda	22,0	22,9	21,1
Spagna	21,1	21,1	21,1
Romania	19,1	16,2	22,1
Lettonia	18,7	17,4	20,0
Slovacchia	18,7	15,9	21,6
Ungheria	17,7	14,0	21,5
Polonia	15,5	12,4	18,7
Regno Unito	15,5	12,7	18,3
Lituania	15,2	16,4	14,0
Estonia	14,9	13,0	16,8
Cipro	14,7	13,9	15,3
Francia	14,5	12,7	16,4
Portogallo	14,0	13,1	15,0
Belgio	13,8	12,3	15,3
Repubblica Ceca	12,2	7,6	17,0
Malta	11,9	9,5	14,8

1. NEET: quota di popolazione in età 15-29 anni né occupata, né inserita in un percorso di istruzione (scolastica/universitaria) o formazione.

Paesi	Totale	Uomini	Donne
Finlandia	10,0	9,1	11,0
Germania	9,7	7,8	11,6
Slovenia	9,4	9,4	9,4
Austria	8,2	6,6	9,7
Svezia	7,8	7,3	8,3
Danimarca	7,6	7,2	7,9
Lussemburgo	6,6	5,0	8,2
Paesi Bassi	5,5	4,8	6,2
<b>Ue27</b>	<b>15,4</b>	<b>13,4</b>	<b>17,5</b>

Fonti: Istat, Rilevazione continua sulle forze di lavoro Eurostat, Labour Force Survey.

Les données relatives à l'Emilia Romagne (15,3% des NEET) montrent une situation bien meilleure que le cadre national (22,7%) et un peu mieux même par rapport à la moyenne de l'UE27 (15,4%).

### Les NEET dans les régions italiennes

Tabella 2 **Giovani NEET di 15-29 anni per sesso e regione. Anni 2004-2011 (valori percentuali)**

Regioni / Ripartizioni geografiche	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
								Totale	Uomini	Donne
Piemonte	13,5	13,3	12,6	12,3	12,5	15,8	16,7	16,4	14,4	18,5
Valle d'Aosta	12,3	10,7	11,8	11,0	11,5	14,3	14,1	15,2	12,9	17,6
Liguria	13,6	14,1	13,4	13,6	13,5	13,8	15,6	15,1	13,7	16,6
Lombardia	11,6	11,5	10,7	10,9	12,7	14,3	15,7	15,3	11,7	19,0
Trentino-Alto Adige	8,6	9,4	9,5	8,9	9,4	9,9	11,8	11,2	9,0	13,4
Bolzano	8,1	8,7	9,4	8,7	9,2	9,0	9,9	9,2	6,8	11,7
Trento	9,0	10,2	9,7	9,2	9,7	10,9	13,8	13,3	11,3	15,3
Veneto	10,4	11,7	11,0	10,1	10,7	12,6	15,7	15,6	12,6	18,7
Friuli-Venezia Giulia	12,1	11,1	10,7	11,0	12,0	13,7	14,1	15,7	10,9	20,7
<b>Emilia-Romagna</b>	<b>9,8</b>	<b>9,9</b>	<b>10,1</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>12,6</b>	<b>15,6</b>	<b>15,3</b>	<b>11,9</b>	<b>18,9</b>
Toscana	12,5	12,7	13,2	13,0	12,8	13,0	15,5	16,4	13,4	19,4
Umbria	12,6	14,0	12,1	12,1	12,9	14,4	15,6	15,8	11,5	20,2
Marche	12,8	13,7	12,0	11,3	13,3	16,1	14,6	15,6	11,9	19,5
Lazio	17,3	17,5	16,9	15,4	15,0	16,6	18,9	21,6	20,2	23,1
Abruzzo	15,9	15,9	15,0	14,3	15,4	18,4	18,8	17,6	16,6	18,7
Molise	21,0	20,9	19,6	19,0	19,6	19,7	20,1	22,8	21,4	24,2
Campania	31,2	31,8	30,5	32,3	32,5	32,9	34,3	35,2	33,2	37,3
Puglia	29,0	30,8	29,1	28,2	26,9	28,0	28,7	29,2	27,4	31,2
Basilicata	24,9	25,2	24,0	23,1	23,0	23,7	28,5	26,9	24,9	29,0
Calabria	29,0	30,1	29,3	29,7	28,2	28,1	31,4	31,8	30,6	33,1
Sicilia	33,4	33,9	33,0	31,7	32,6	32,3	33,5	35,7	31,5	40,0
Sardegna	23,9	24,4	24,2	21,7	23,9	27,4	25,6	27,6	28,4	26,9

Fonte: Istat, Rilevazione sulle forze di lavoro.

## Décrochage voir point 6

### 3. Les systèmes de scolarisation – la législation et la situation pratique (le contexte institutionnel, organisationnel et pédagogique) dans les pays partenaires. Inclure également les spécificités régionales ou/et locales, le cas échéant (environ 3 pages).



Le système éducatif est organisé comme suit:

- école maternelle pour les enfants de 3 à 6 ans;
- un premier cycle d'instruction, d'une durée totale de huit ans, divisé en:
  - Ecoles primaires (cinq ans) pour les enfants de 6 à 11 ans;
  - Ecoles secondaires (trois ans) pour les étudiants de 11 à 14 ans;
- Le deuxième cycle scolaire se compose de deux types de parcours:
  - L'école secondaire de l'Etat, d'une durée de cinq ans, pour les étudiants de 14 à 19 ans. Appartiennent à cette voie les lycées, les écoles techniques et les écoles professionnelles;
  - Les parcours de 3 ou 4 ans de la formation professionnelle (leFP) au niveau régional, destiné aux jeunes qui ont terminé le premier cycle scolaire;
- L'enseignement supérieur offerts par les universités, la Haute Formation Artistique et musicale (Afam), et par les écoles techniques supérieures (ITS).

L'enseignement supérieur est organisé en parcours de la première, deuxième et troisième cycles, sur la base de la structure du Processus de Bologne.

En Italie l'enseignement obligatoire dure dix ans, de 6 à 16 ans, et il comprend les huit années du premier cycle de l'éducation (cinq années d'école primaire et trois ans de degré de l'enseignement secondaire) et les deux premières années du second cycle. Après avoir terminé

le premier cycle scolaire, les deux dernières années d'instruction obligatoire (14-16 ans), peuvent être effectués dans l'école secondaire, juridiction de l'État (lycées, écoles techniques, écoles professionnelles), ou dans la formation professionnelle (compétence régionales).

Tous les jeunes doivent respecter le droit / devoir d'instruction et de formation pour au moins 12, jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de trois ans entre les 18 ans. Les jeunes de 15 ans peuvent s'acquitter de la dernière année de l'enseignement obligatoire à travers le contrat d'apprentissage.

L'obligation d'instruction se réfère à la fois à l'inscription et à la fréquence des différents parcours, et peut être acquitté dans les écoles publiques ou dans les écoles privées, mais aussi à travers l'éducation en famille, en respectant certaines conditions; dans l'éducation et la formation professionnelle, à l'échelle régionale, l'obligation d'instruction (deux dernières années) est réalisée par les organismes de formation.

Les parents des élèves, ou toute personne qui prend la place, sont responsables de l'enseignement obligatoire de leurs enfants, tandis que la supervision sur l'obligation d'instruction est de compétence des municipalités de résidence et des directeurs des écoles où sont inscrits les élèves.

À la fin de la période de scolarité obligatoire, en cas de non-poursuite du parcours scolaire, on donne à l'étudiant une déclaration d'accomplissement de la scolarité obligatoire qui contient les compétences acquises, et qui constituent un crédit formatif en cas de continuation dans la formation professionnelle.

Après avoir passé l'examen final (au niveau de l'État) de l'enseignement secondaire supérieur, on peut accéder à l'enseignement supérieur (universités, Afam et ITS). Les conditions particulières d'admission sont de la compétence du ministère de l'Éducation et / ou des institutions du secteur universitaire et de l'Afam. La qualification professionnelle de trois ans ou le diplôme professionnel de quatre ans, obtenu dans le système d'éducation et formation des compétences régionales, permettent l'accès aux cours de formation professionnelle dit de «deuxième niveau» ou post-qualification / post-diplôme, qui peut également être accessible après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

**VOIR l'annexe 1 – diagramma sistema italia**

- 4. Les acteurs principaux (les autorités nationales, régionales et locales) agissant dans le champs de la scolarisation – scolarisation obligatoire. Élaborer la liste des acteurs et mentionner leurs compétences et l'importance de leur influence (environ 2 pages).**

### **L'enseignement privé**

L'article 33 de la Constitution italienne établit deux principes de base: l'obligation pour l'Etat d'offrir un système scolaire public à tous les jeunes et le droit, pour les personnes physiques et juridiques, de créer des écoles et des établissements d'enseignement sans frais pour l'Etat.

Les écoles privées sont autorisées à délivrer des certificats ayant la même valeur juridique que ceux des écoles publiques; elles ont la liberté complète en ce qui concerne l'orientation culturelle et de les méthodologies pédagogiques-didactiques et elles bénéficient d'un traitement fiscal plus favorable si elles n'ont pas un but lucratif.

### **Administration et gestion à niveau centrale et / ou régionale**

Le ministère de l'Université et de la recherche en éducation (MIUR) est responsable de l'administration du système éducatif au niveau central.

Au niveau décentralisé, et seulement pour l'éducation scolaire, le ministère de l'Education opère à travers les bureaux régionaux de l'éducation (USR) qui à son tour sont divisés en zones géographiques au niveau provincial. Au niveau municipal, il n'y a pas de bureaux décentralisés du ministère.

Enfin, le ministère de l'Éducation emploie des organisations et des organismes qui opèrent au niveau national avec des fonctions de représentation, conseil, suivi et évaluation, soit pour l'école soit pour l'université et la Afam.

### **Le ministère de l'Éducation, l'Université et de la Recherche (MIUR)**

Le ministère de l'Éducation est organisée en trois départements. Le ministère de l'éducation est responsable de la mise en œuvre du règlement de l'école et de l'organisation générale de l'enseignement scolaire, de la définition des objectifs de la formation et de l'état juridique, économique et sociale du personnel de l'école.

Le Département de la planification et de la gestion des ressources humaines et financières exerce des fonctions pour la gestion des politiques financières, des achats, de la gestion des ressources humaines de l'administration scolaire, de la gestion des systèmes informatiques.

Le Département pour l'Université, l'AFAM, et la recherche, a des fonctions spécifiques: la direction et la coordination des Universités et de l'AFAM, la réglementation générale et le financement des universités; le suivi et l'évaluation de l'université et des enseignement supérieur dans l'art, la musique et la danse; la mise en œuvre des normes européennes et internationales; la politique, la planification et la coordination de la recherche au niveau national, international et de l'UE.



### **Les bureaux régionaux de l'éducation (USR)**

Le Bureau régional d'éducation est un organisme du ministère de l'Éducation. En règle générale, est divisé par fonction et il est présent sur le territoire, avec des bureaux au niveau provincial (territorial).

Usr surveille la conformité avec les normes générales de l'éducation et le niveau de base de la performance, la mise en œuvre de l'école, sur l'efficacité des activités de formation et le respect des standard définis. Les bureaux territoriaux n'ont pas une véritable autonomie. Ils jouent, entre autres, des fonctions d'assistance, conseils et soutien aux écoles pour les procédures administratives et de la comptabilité administrative et, pour l'innovation didactique et formative et ils sont impliqués dans le suivi de la sécurité des bâtiments. Ils prennent soin de l'état d'intégration des enfants immigrés et des étudiants handicapés, de la promotion et de l'encouragement de la participation des étudiants et, en liaison avec les municipalités, vérifier la fréquence obligatoire.

Au niveau municipal, il n'y a pas de bureaux du ministère de l'Éducation. Pour l'enseignement supérieur (université et Afam) il n'y a pas de bureaux territoriaux du ministère de l'Éducation ni à l'échelle régionale ni municipale.

### **Autres organismes et agences**

Les autres entités opérant au niveau central sont: le Conseil national de l'éducation, un organe consultatif qui assiste le ministre dans la programmation et la vérification de la politique de l'école, l'Institut national pour l'évaluation du système éducatif (Invalsi) et l'Institut national de la documentation, l'innovation et la recherche éducatif (Indire).

Pour la formation professionnelle, l'organisme de référence pour la recherche, le suivi des programmes de formation, les politiques et les systèmes de gouvernement et pour l'assistance technique aux régions, est l'Institut pour le développement de la formation professionnelle des travailleurs (Isfol).

Au niveau supérieur, le conseil de l'université (CUN) et le Conseil national pour la haute formation artistique et musicale (Cnam), respectivement pour le secteur universitaire et le Afam, ont pour mission de formuler des propositions sur les questions d'intérêt général, notamment en ce qui concerne la programmation, l'approbation des règlements d'enseignement, la nomination de professeurs et de chercheurs.

Le Conseil national des étudiants (CNSU), est l'organisme représentatif des étudiants au niveau national, avec fonctions de consultation et de propositions sur les questions d'intérêt général pour l'université. Les fonctions d'assurance de la qualité du système universitaire sont effectués

par l'Agence nationale pour l'évaluation du système universitaire et de la recherche (ANVUR), un organisme public sous tutelle du ministère de l'Éducation.

Enfin, la Conférence des Recteurs des Universités italiennes (CRUI) donne son avis sur la détermination, pour chaque période de trois ans, des objectifs du système universitaire et de l'allocation des ressources financières fixées par le ministère, et il a la fonction de optimiser la gestion l'administration de l'éducation et la science.

### **Administration au niveau régional**

Les régions ont une compétence législative sur le système d'instruction et une compétence exclusive pour l'instruction et la formation professionnelle, pour ce qui concerne la programmation et la gestion de l'offre de formation à travers les organismes accrédités. Les Régions exercent ces compétences en étroite collaboration, à travers la Conférence Etat / Régions conjointes, avec le ministère de l'Éducation et le ministère du Travail et de la politique sociale; ils définissent le niveau de base des prestations relatives, au système éducatif et au système la formation professionnelle.

Les régions exercent les fonctions de leur expertise en matière d'éducation et de formation à travers les Assessorat de l'éducation et de la formation.

### **Administration et gestion au niveau local**

L'administration locale est actuellement divisé en deux niveaux: provinciaux et municipaux, avec expertises différents selon les domaines et les niveaux des écoles. Aux provinces sont attribués les fonctions en thème d'éducation, limitées à l'école de l'enseignement secondaire. L'administration municipal, représentant souvent petites communautés résidentielles et des zones limitées, est distribués globalement dans toute l'Italie et gère, pour sa compétence et par procuration des régions ou des provinces, de fonctions et services nécessaires à l'exploitation au pré-primaire, primaire et secondaire inférieur.

Quant à la formation professionnelle de compétence régionale, il existent des agencesformatives publics, provinciaux et municipaux, et des organisme accrédité privés, qui offrent des cours de formation professionnelle pour les jeunes de moins de 18 ans ou pour les adultes.

### **Administration et gestion des instituts scolaires pré-primaire, primaire, secondaire et post-secondaire**

A partir de l'an 2000, les écoles de la pré-primaire, primaire et secondaire sont autonome pour la didactique, l'organisation, la recherche, l'expérimentation et le développement. L'autonomie et la personnalité juridique qui en découle ont été attribués aux écoles depuis 2000. Depuis l'année scolaire 1995/1996 il y a la possibilité de créer, sous la direction d'un dirigeant scolaire unique, des écoles polyvalentes qui comprennent des écoles primaires, des écoles secondaires et même des jardins d'enfance.

L'autonomie des écoles est exercé dans un cadre général de référence établi par le Ministère de l'éducation, afin de garantir la cohérence du système de l'éducation. En fait, est au ministère de l'Éducation de définir les objectifs généraux du processus de formation, les objectifs d'apprentissage spécifiques liés aux compétences des élèves, les sujets du programme national minimum et de leurs heures d'enseignement annuelles, le calendrier obligatoire annuel total des programmes, les normes relatives à la qualité de service, les directives générales sur l'évaluation des élèves, la reconnaissance de crédits et les debits formatifs, les critères généraux pour l'organisation de cours de formation destinés à l'éducation des adultes.

Chaque école prépare le plan de l'offre éducative (POF), qui est le document fondamental de la planification culturelle et de l'école. Il doit être cohérent avec les objectifs généraux et éducatifs des différents types et branches d'études établi au niveau national et, en même temps, doit refléter les besoins du développement culturel, social et économique de la réalité locale.

Le POF est développé par l'ensemble des enseignants sur la base des objectifs généraux définis par le conseil de l'institut et en tenant compte des propositions et des conseils faits par les organisations et les associations de parents et, pour les lycées, par les élèves. Il est adopté par le conseil d'école et il est livré aux étudiants et à leurs familles au moment des inscriptions.

##### **5. Les données statistiques sur l'abandon scolaire / les sorties de la scolarité obligatoire (les autorités dans ce domaine, la description de la méthodologie de recensement et de la publication des données statistiques /méthodes/ et des données concrètes et leur interprétation dans les pays partenaires du projet) (environ 2 pages).**

L'Italie est un des pires acteurs de l'UE-27 en ce qui concerne les taux d'abandon des études post-obligation et pour le taux des personnes qui ont acquis une qualification secondaire. Contre une moyenne européenne de 12,8% et par rapport au benchmark de référence établi par l'Union européenne à 10%<sup>5.1</sup>, en 2012 le 17,6% des jeunes entre 18 et 24 n'ont pas acquis le titre de l'école secondaire de premier degré, et ils n'ont pas conclu aucun cours de formation professionnelle reconnue par la Région de durée supérieure à deux ans, ni ils ont engagés en activités scolaires ou de formation<sup>5.2</sup>.

En termes absolus, en Italie, les jeunes qui ont quitté prématurément l'école ou autres types de formation sont 758 000, dont presque 60% de genre masculin. Bien qu'on a remarqué une diminution légère mais constante au cours des dernières années (la valeur pour 2011 était de 18,2%, 18,8% pour 2010), le phénomène est important dans certaines régions du pays, surtout dans le Sud, avec des pics de 25,8% en Sardaigne, de 25% en Sicile et de 21,8% en Campanie.

L'indicateur des Early School Leavers, utilisé dans l'Union européenne pour mesurer le décrochage scolaire uniformément dans tous les pays, fournit une mesure du phénomène référée à la situation passée et pas à la situation présente: il s'agit d'une photographie faite après, qui enregistre le résultat d'un processus quand le dommage est déjà produit; il ne peut pas faire le suivi de l'abandon 'en temps réel', en montrant l'ensemble des signaux - absences régulières, interruptions de parcours, l'incapacité à acquérir des compétences – qui mènent à l'échec scolaire et à l'abandon prématurément de l'école ou d'autres typologies de formation <sup>5.3</sup>.

Afin de mesurer l'abandon "en temps réel", on a besoin d'un système anagraphique pour recueillir les informations sur les élèves. Depuis 2005, par le décret législatif n. 75, cela était prévu, mais ce n'est qu'à partir de l'AS 2011- 2012, qu'il est possible d'utiliser ces données, qui ont été ensuite publiés dans le mois de Juin 2013 dans le Focus sur l'accrochage scolaire <sup>5.4</sup>. Dans des rapports précédents du CRC, il a été signalé à plusieurs reprises la nécessité d'avoir un registre anagraphique, comme prévu par la loi n. 53 de 05.05.2003<sup>5.5</sup>.

Cette première étude du MIUR considère comme décrochage scolaire une interruption de la fréquence des élèves pendant l'année scolaire, sans aucune communication formelle de la part des familles. À ce jour, le registre national des étudiants n'a pas de liens avec les registres régionaux qui recueillent des données sur les élèves de la formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes.

Selon le ministère de l'Éducation, pour l'année scolaire 2011-2012, 0,2% des élèves de l'école secondaire de premier degré est à risqué de décrochage (environ 3400 étudiants), en particulier chez ceux qui sont inscrits dans les deuxième et troisième années; dans le degré de l'enseignement secondaire, est considéré comme hors du système scolaire 1,2% d'individus (plus de 31 000 personnes), principalement dans les troisième et quatrième années. Le risque de décrochage est présent principalement dans les écoles techniques, professionnels et dans le domaine de l'éducation artistique, plus fréquemment dans les régions du Sud, mais aussi dans certaines régions du Centre-Nord, où le marché du travail embauche également le très jeune (par exemple en Ligurie, Marches et Toscane). Le décrochage est plus fréquent chez les garçons,

les étrangers (surtout s'ils sont nés à l'étranger, par rapport à ceux de la deuxième génération), ceux qui sont au-delà de l'âge de l'obligation (ce est à dire les personnes de plus de 16 ans) .

Avec la programmation 2000-2006, le Ministère de l'éducation a élaboré le Programme national opérationnel "Une école pour le développement", mis en œuvre avec les Fonds structurels, pour éviter le décrochage scolaire. A travers des infrastructure pour la formation (centres de ressources, laboratoires multimédia) on a essayé de promouvoir l'apprentissage et de faciliter l'inclusion sociale dans les environnements locaux à risque.

Dans le cycle de programmation 2007-2013, par la définition de Plans d'Action Intégrés, ont a encouragé des actions visant à améliorer l'efficacité de l'offre de formation avec le but d'élever les niveaux de compétence des élèves et de réduire le taux d'abandon (programme "développement des compétences" avec les Fonds structurels européens; programme «environnements d'apprentissage» avec des fonds européens pour le développement régional).

Bien que cela a contribué à une baisse constante du décrochage scolaire, les résultats ont été, cependant, jusqu'à présent, au dessous des attentes et ils n'ont pas eu une grande efficace pour ce qui concerne les objectifs et les effets sur le target. En 2012, la mise en œuvre du «Plan d'action de cohésion pour l'amélioration des services publics dans le Sud - Education Prioritaire»<sup>5.6</sup> le ministère de l'Éducation a mis en place un nouveau programme axé sur la prévention et la lutte contre le décrochage dans les zones d'exclusion sociale et culturelle. Le programme a facilité le développement de réseaux régionaux et la création de prototypes innovants, sous la direction des écoles, mais des réseaux ouverts à d'autres acteurs au niveau local (ceux des services sociaux publics et privés, partenaires sociaux, etc.). Dans la période 2013-2014, entre les divers aspects de cette opération considérablement plus innovant, on doit remarquer la nouvelle approche centrée sur des actions mesurables en termes de parcours de raccrochage réels et de prévention à partir de la première enfance.

Avec ce programme le MIUR a financé 209 projets (dont 33 en Calabre, 64 en Campanie, 42 en Pouilles et 70 en Sicile), pour un engagement total de près de 43 millions d'euros. Les principaux target des projets financés sont des étudiants ayant de faibles niveaux de compétence et les personnes à risque de décrochage. Le programme a été conclu en Décembre 2014<sup>5.7</sup>.

Par rapport à l'acquisition de compétences clés, les résultats fournis par la dernière enquête PISA (2012), ainsi que ceux des années précédentes, indiquent que les jeunes italiens de 15 ans scolarisés sont à un niveau inférieur à la moyenne OCSE dans les trois la lecture, la mathématiques et les sciences<sup>5.8</sup>. En particulier, le domaine plus problématique selon le rapport

PISA 2012 est la mathématiques, où l'écart entre l'Italie et la moyenne de l'OCSE <sup>5.9</sup> est plus évident: 485 contre 494.

Cette combinaison de taux élevé de décrochage dans les parcours post-obligatoire et de difficulté dans l'acquisition de compétences clés, aussi à cause des inégalités liées aux origines sociales, est l'un des facteurs à l'origine de l'augmentation progressive du phénomène de ce qu'on appelle NEET (Not engaged in Education, Employment or Training), c'est à dire les jeunes entre 15 et 29 ans qui ne travaillent pas et qui ne sont pas insérés dans un cours régulier d'étude ou de formation. Selon le dernier rapport de l'OCSE, en 2011, le phénomène affecte 23,2% des 15-29enni (une augmentation par rapport à 2010 de 2 points de pourcentage); L'Italie est le sixième pays, parmi ceux de l'OCSE, avec le plus grand tranche de NEET dans cette gamme d'âge<sup>5.10</sup>. Bien que de nombreux experts soulignent que l'état de NEET est dans la plupart des cas très transitoires, pour quelqu'un il dure un peu plus de temps, surtout quand il s'agit de jeunes en décrochage scolaire, à savoir les jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école sans l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Le risque, par conséquent, de faire partie des NEET est particulièrement réel pour qui arrête trop tôt sa formation, en se arrêtant à l'école secondaire de premier degree.

Les données relatives à **l'Emilia Romagne** (15,3% des NEET) montrent une situation bien meilleure que le cadre national (22,7%) et un peu mieux même par rapport à la moyenne de l'UE27 (15,4%). L'incidence des abandons est plus élevé pour le composant masculine que feminine.

Quelques chiffres sur le phénomène du décrochage scolaire dans l'an scolaire 2011– 2012 (source: Report sur la scolarité en province de Bologne 2012 de l'observatoire sur la scolarité **Province de Bologne**):

- 0.8% des étudiants, environ 200, a abandonné l'école dans le passage entre l'école secondaire premier degré et celle de deuxième degré;
- 4,3% des étudiants, 1400 environ, a abandonné l'école secondaire de deuxième degré dans le passage entre l'an scolaire 2011-2012 et l'an scolaire 2012-2013; 50% de ces abandons concerne les étudiants du premier an;
- 7,8% des étudiants, 150 environ, a abandonné un cours de formation professionnelle dans l'an scolaire 2011 2012;

- ils sont 800 environ les étudiants qui ne sont pas insérés ni dans un parcours scolaire, ni dans un parcours de formation professionnelle et non plus dans l'apprentissage; ils sont donc étudiants dans une condition de risque de pas acquittement du droit-devoir scolaire et formatif; ils sont environ 2,6% des jeunes (âge 14 -17 ans).

## Remarques au chapitre 5

En 2010, la Commission européenne a présenté une nouvelle stratégie Europe 2020: une stratégie pour la croissance intelligente, durable et inclusive, (qui continue dans quelques-uns des objectifs déjà fixés dans l'Agenda de Lisbonne), dans laquelle on demande, l'un des objectifs à atteindre d'ici à 2020, la diminution du taux d'abandon scolaire en dessous du seuil de 10%. Cela était aussi le point de référence de l'agenda de Lisbonne, pour l'année 2010, que l'Italie n'a pas atteint.

Ce taux est calculé sur la base de l'indicateur utilisé au niveau européen « Early school leavers », qui se traduit avec la proportion des 18-24 ans qui ont obtenu un diplôme de degré pas supérieur au ISCED 2 et qui ne étaient pas dans l'éducation ou la formation, par rapport à la population totale 18-24enne. ISTAT (Institut statistique italien) mesure cet indicateur à travers la force de travail.

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe et articulé, non identifiable exclusivement avec la sortie début de l'école. Pour plus de détails voir. entre autres: MIUR, La dispersione scolastica. Una lente sulla scuola, rapporto di ricerca, Roma 2000; Benvenuto, G., Sposetti, P. (a cura di), Contrastare la dispersione scolastica, Anicia, Roma 2005; Farinelli, F., L'insuccesso scolastico: conoscerlo per contrastarlo, Edizioni Kappa, Roma 2002; Teselli, A., Bonardo, D., "I percorsi a rischio di dispersione. Un'indagine sulla formazione professionale nella Provincia di Roma", in Progetto di ricerca e studio della dispersione formativa: sintesi dei risultati, Nuova Cultura, Roma 2007; FGA, Alle origini dell'insuccesso formativo e della dispersione scolastica, 2013

Le ministère de l'Education a déclaré: «Cela est le scénario qu'on avait pensé en 2005, mais pendant quelques années ont n'a pas fait des interventions importantes pour donner forme à ce dessin législatif, soit en raison de difficultés techniques [...], soit pour les nombreux changements politiques [...]. Les deux dernières années il ya eu une reprise constructive des activités, à la fois en termes de relations institutionnelle, en particulier avec les régions, à la fois en termes d'initiatives concrètes pour aider les données de flux de tous les élèves dans le registre du système. "Voir MIUR, Focus:. Quitté l'école tôt, op. cit., p. 9. Important pour cette percée était aussi la Loi no. 221/2012 qui a permis une accélération des processus d'intégration, permettant accès direct Anagrafe régions et les autorités locales.

La réforme du système de l'éducation et de la formation, a commencé avec la loi n °. 144/1999 sur l'obligation de la formation, modifiée et complétée par la loi 53/2003 ultérieure sur le droit à l'éducation et la formation et liées au devoir d'éducation et formation, visant à rendre plus flexible le système de l'éducation et de la formation. On a de fait tracé des parcours alternative à travers lesquelles les jeunes dans l'âge de droit/devoir peuvent absoudre cette

obligation, dans le canal traditionnel l'éducation, ou bien dans la formation professionnelle ou avec l'apprentissage au travail.

Voir les documents ministère de l'Éducation à cet égard, y compris en particulier la circulaire n°. 11666/2012.

Conformément à ce programme, en Février 2014, le ministère de l'Education a lancé un appel national pour toutes les écoles du Pays (et pas seulement ceux du Sud), pour démarrer sur un programme expérimental de l'enseignement complémentaire et innovante, visant à réduire le décrochage scolaire. La plupart des interventions sont des ateliers et peuvent prévoir la création de produits ou activités spécifiques. Parmi les aspects particulièrement innovants, il ya des interventions de *peer education*.

Documentation et appel sur <http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/web/ministero/cs100214>

Cfr. INVALSI, OCSE PISA 2012. Rapporto nazionale (2013): une recherche comparative internationale menée tous les trois ans; la détection de 2012 est le cinquième (les autres ont été faites en 2000, en 2003, en 2006 et 2009). Son principal objectif est d'évaluer la mesure dans laquelle les étudiants qui se approcher de la fin de l'enseignement obligatoires (15 ans) ont acquis des compétences jugées essentielles, liées à trois domaines: lecture, mathématiques et sciences.

Cfr. Esping-Andersen, G., "I bambini nel Welfare State. Un approccio all'investimento sociale", in La Rivista delle Politiche Sociali, n. 4/2005, pp. 56-57; Teselli, A., L'efficacia della formazione professionale per igiovani, Donzelli, Roma 2011.

## 6. Les raisons du décrochage scolaire (environ 2 pages).

Les raisons qui causent des phénomènes de décrochage scolaire et formative:

### a. Causes et facteurs sociaux :

- le patrimoine culturel (status, niveau d'instruction) de la famille
- impact du média par rapport aux outils (new digital media) et aux représentations (succès, argent, hédonisme..)
- la représentation du contexte scolaire qui la famille et la société transmettent aux jeunes (préjugés lié au choix de l'école, un cour plus facile que d'autres, les amis qui vont dans cette école, proximité de l'école..)
- la crise de la famille traditionnelle: pluralité de typologies de familles, identité "parentale"
- temps insuffisant dédié par les parents à suivre les fils tout en faisant face à requetes de performances hautes de la part de l'école et à une organisation de l'emploi du temp scolaire qui ne facilite pas le dialogue école/famille



- hauts taux de chômage entre les jeunes, ce qu'il réduit la valeur de l'instruction et aussi l'investissement personnel et de la famille
- présence de familles Rom peu intégrés qui ne croient pas à l'instruction autant que valeur.

Le phénomène des élèves étrangers est en forte augmentation et en transformation (la croissance est lié au phénomène des flux migratoires, mineurs qui atteignent la famille résident en Italie, mineurs étrangers pas accompagnés), ceci comporte la difficulté de disposition scolaire (arrivée en cours d'an, problème de la capacité des salles) et d'insertion scolaire et sociale. En particulier la population scolaire bolonaise est en constante augmentation, en chaque ordre et degré, à cause du phénomène migratoire soit à l'intérieur soit à l'extérieur (concerne les mineurs arrivés par se réunir avec la famille et les mineurs étrangers pas accompagnés). On doit souligner le lien négatif entre "citoyenneté pas Italienne" et le succès scolaire surtout dans le deux premier ans de l'école secondaire: 36,6% de ces élèves ne dépasse pas le passage entre le premier et le deuxième an (dans l'an scolaire 2011/2012).

#### b. Causes et facteurs économiques :

Ils gravent sur le parcours scolaire, sur le choix des adresses formatifs et sur les résultats scolaires:

- la condition économique des familles (perte du travail, diminution de ressources économiques)
- la condition économique de l'école (didactique et curriculum vs interventions et soutien à la malaise, turn-over continu du personnel scolaire vs continuité de projets)
- la condition économique des institutions: peu d'investissements au niveau national sur actions spécifiques de contraste à la malaise et au contraste de la dispersion scolaire et formative
- l'école a ressources de plus en plus insuffisantes et ils sont en augmentation les demandes économiques complémentaires (cours de l'après-midi, matériel, atelier), ceci élargit la discordance entre ceux qui sont économiquement avantagés et ceux qui ne le sont pas, en diminuant les possibilités d'apprentissage de ces derniers. La précarité économique au niveau familiale et la perception de l'école comme un outil qui n'est pas corrélé à la possibilité da travailler une fois sorti du système scolaire, font que les jeunes ne sont pas encouragés, de la part des parents, à continuer les études.

#### c. Causes et facteurs politiques/legislatives :

Les changements en acte dans la politique de welfare impliquent surtout le domaine socio-éducatif. En Italie sont présent des transformations dans le système d'instruction et formation de différente nature:

- liens de bilan qui empêchent l'accroissements de dépense et que les mesures de limitation des coûts du welfare rendent plus urgentes. Désinvestissement sur l'instruction et sur la culture.
- la présence de phénomènes "d'over" (pluri maitrisé ou jeunes avec un titre universitaire et des spécialisations pas insérées dans les contextes professionnels cohérents au diplôme obtenue) di *over education* (population avec basse scolarité et avec capacité insuffisante d'auto-apprentissage);
- le rapport entre inégalité sociaux et inégalité éducative;
- le débat sur le rôle du système d'instruction centré sur les polarités efficacy vs efficiency (en anglais), équité vs égalité, mérite vs défend.
- L'organisation du deux premiers ans de l'école supérieure (spécifique de la Région Émilie Romagne) n'est pas efficace en favoriser le séjour de tous dans le système éducatif, du point de vue méthodologique et d'offre formative.

#### d. Causes et facteurs géographiques :

Présence de quelques zones plus marginales de la province de Bologne (absence d'endroits d'agrégation pour les jeunes; pensulaire scolaire), et avec un contexte économique pauvre productif ou inexistant.

#### e. Autres : (personnelles et pédagogiques)

- Les problématique lié au domaine socio-cognitif-éducatif-didactique (les relations avec les camarades et avec les professeurs), influent sur le séjour des jeunes à l'intérieur du parcours scolaire et formatif).
- La fragmentation des interventions pour contrarier la dispersion scolaire (annuels ou de toute façon temporaire lié à financements européens ou ressources nationaux) ne donnent pas continuité et la possibilité de projeter des interventions.
- Problématique personnels et comportementales et de construction de l'identité de l'adolescence (parfois en charge aux services de neuropsychiatrie), problèmes par fois jamais

affronté dans l'enfance ou à l'âge de la pre-adolescence et qui éclatent en âge de l'adolescence

- l'apprentissage n'est pas un canal utile pour la formation des jeunes (seul pour les usines à la conduite familiale, moins 1%),

- insuffisantes compétences communicatives/relationnelles et éducatives des professeurs en l'affronter situations complexes dont ils sont porteur quelques étudiants.

- prédominance dans le système éducatif italien de l'évaluation sommative (à lequel tous doivent s'adapter), par rapport à l'évaluation formative qui devrait offrir éléments pour l'organisation des activités didactiques et tandis la possibilité de personnalisation.

## 7. Les impacts du décrochage scolaire (environ 2 pages)

### a) Personnels (psychologiques)

- σ Des lacunes sur le savoir et le savoir-faire;
- σ Un manque ou une baisse de confiance ou d'estime de soi;
- σ Un manque de confiance en l'avenir;
- σ Un sentiment d'amertume à l'égard d'autrui;
- σ Un sentiment d'exclusion;
- σ La transmission intergénérationnelle de l'échec scolaire

### b) Impacts sociétaux

- σ Des revenus de taxes inexistantes (impact fiscal);
  - σ De la délinquance et donc une hausse des coûts de prévention et de répression du crime;
  - σ Des augmentations des prestations d'assurance chômage, du revenu garanti et des coûts y reliés;
  - σ Des augmentations des coûts des services de santé;
  - σ incapacité de recruter de la main-d'œuvre qualifiée et répondant aux différents emplois
- Dans une société dont l'économie est dorénavant bâtie sur le savoir et qui doit faire face à la concurrence accrue à l'échelle internationale, à la création de nouvelles technologies et à l'adoption de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines, les personnes qui ne possèdent pas les qualifications minimales sont appelées à être exclues d'un marché du travail de plus en plus exigeant. De plus, la mondialisation fait en sorte que l'on déplace les activités exigeant peu de scolarisation vers les pays où les salaires sont moins élevés. Il devient donc important de hausser le niveau de qualification de la population, afin d'assurer à tous une qualité de vie intéressante et de poursuivre la croissance économique actuelle.

### c) Impacts économiques

σ Perspective d'employabilité faible;

σ Emplois précaires et sous-payés, donc des revenus instables

σ Moins on a les moyens financiers pour acquérir des biens, moins l'économie de la société peut bien se porter

L'économie est bâtie sur le savoir, les nouvelles technologies... les personnes ne possédant pas les qualifications minimales sont appelées à être exclues de ce marché du travail de plus en plus exigeant. De plus, les activités exigeant peu de qualifications sont déplacées vers les pays où les salaires sont moins élevés.

Un jeune qui réussit à occuper un emploi sans diplôme court le risque, à moyen et à long terme : de ne plus répondre aux besoins des entreprises qui, elles, doivent être toujours davantage compétitives et compter sur une main-d'œuvre spécialisée, compétente et apprenante; d'avoir une perspective d'employabilité faible;

Les décrocheurs ont souvent des emplois précaires et sous-payés, donc des revenus instables;

ils font souvent face à un va-et-vient entre les périodes de travail et de chômage;

les décrocheurs sont une main-d'œuvre à bon marché et plusieurs entreprises en profitent grandement; le degré de scolarité a donc une incidence sur le revenu; moins on a les moyens financiers pour acquérir des biens, moins l'économie de la société peut bien se porter.

#### **d) Autres (à détailler)**

Santé, mortalité, assuétudes

Il est clair qu'une personne n'ayant pas de travail, un travail précaire ou un travail très lourd aura un moins bon accès au soin qu'une personne travaillant dans de bonnes conditions. Et comme nous l'avons vu plus haut, un « décrocheur » a beaucoup plus de chance de se trouver sans travail ou dans de mauvaises conditions de travail.

Il est donc logique aussi que l'espérance de vie de ces personnes soit réduite.

D'autre part, on peut constater que les personnes n'ayant pas la vie stable que peut leur procurer un travail de qualité, entraînera plus souvent des assuétudes.

### **8. Les systèmes de lutte contre l'abandon scolaire, description des dispositifs de prévention - le contexte institutionnel, organisationnel et pédagogique (environ 2 pages).**

A niveau départemental de Bologne en 2009 s'est constitué le "Groupe entre institutions pour le contraste à la dispersion et la promotion du succès scolaire et formatif", coordonné par les Services École et Formation et Politique Sociales de la Province de Bologne qu'il se rencontre sur le sujet périodiquement. Au groupe participent représentants d'Instituts Scolaires, Organismes de formation accrédités, Bureau Scolaire Territorial, Centres pour l'emploi, Services Sociaux et

Sanitaires Territoriaux, Centre Services "Aneka" de l'institution Minguzzi de la Province de Bologne, Mairie de Bologne et d'Imola, Nouvelle Circonscription d'Imola.

Les objectifs du groupe inter-institutionnel sont:

- a) améliorer le système de communication entre écoles et territoire;
- b) activer la comparaison entre fonctionnaire de différentes institutions (Ecole, Mairie, Organismes de Formation, Services sociaux) pour la diffusion de bonnes pratiques; activité de formation jointe et répandre renseignements;
- c) déterminer procédures et instruments de travail partagés (Protocoles provinciaux déclinés dans les différents territoires).
- d) Intégrer interventions et ressources;
- e) recherches sur thématiques spécifiques aux buts du contraste à la dispersion scolaire;
- f) contrôler le phénomène
- g) promouvoir des projets transnationaux et nationaux innovateurs.

Le groupe a élaboré des lignes directrices provinciales pour le " contraste à la dispersion et la promotion du succès scolaire et formatif" ont été souscrites par tous les membres des institutions et organismes accrédités privées (2009, en cours de révision)

Effets attendus :

- a) Contrarier la dispersion scolaire et formative en réduisant significativement le numéro des jeunes qui abandonnent les parcours scolaires et formatifs prématurément, sans avoir acquitté le devoir/droit à l'instruction et à la formation.
- b) Élaborer procédures partagées de raccordement et communication pour recevoir et renforcer la liaison entre École, Organismes de formation professionnelle, Famille, Services, ressources du territoire, pour soutenir le séjour des jeunes dans le contexte d'instruction et formation;
- c) Définir indicateurs et signaux de risque de dispersion partagés au niveau provincial;
- d) Soutenir la définition d'Accords territoriaux entre École, Institutions du territoire et Services;
- e) Développer les procès de co-projet didactique et éducatif entre Écoles et entre Écoles Services et territoire, finalisé à définir stratégies intégrées d'intervention.

Il a ensuite été établi un Tableau des Referentes pour le Contraste à la Dispersion Scolaire et Formative.

Le Tableau recueille les noms des Referentes des Services Éducatifs, Sociaux, Sanitaires, des Écoles, des Organismes de formation professionnelle et des Tutor pour l'obligation formative des Centres pour l'emploi, en les proposant la subdivision territoriale pour District/Domaine et Centres pour l'emploi. Le Referente est la personne à contacter en cas de situations problématiques qui peuvent prélever à un risque de dispersion scolaire et formative. Le but de l'instrument est permettre aux différents acteurs qu'ils s'occupent des interventions éducatives, d'orientation et formatives des jeunes en obligation d'instruction et de formation, de déterminer sur le territoire de résidence de l'étudiant ou dans la structure et formatif scolaire dans lequel il est inséré, les referents avec lequel se raccorder en premier instance pour la définition d'un parcours partagé en collaboration avec la famille.

Le groupe inter-institutionnel a également créé:

- le Website thématique Aneka

Le Website coordonné par le Service Publique pour la Santé et Service École et Formation dédiées à la promotion du bien-être scolaire et formatif. Il s'agit d'une récolte de matériels et de documentations sur le sujet du contraste à la dispersion. Effets attendus: Copartage d'approfondissements et réflexions sur le territoire provincial et de la part des différents acteurs du réseau: système scolaire et formatif, social et sanitaire.

- L' Observatoire sur la scolarité provinciale

L' Observatoire sur la scolarité est un instrument de relevé et élaboration de données crée pour lutter contre la dispersion scolaire et formative, fournir instruments pour l'évaluation du système de l'instruction et de la formation, soutenir le plan de politique sur les sujets de l'instruction et de la formation, pour le soutien du droit à apprendre pour tout l'arc de la vie. Effets attendus: élaboration des données au niveau provincial et de district, élaboration annuelle de report sur la scolarité.

## 9. Les bonnes pratiques dans le domaine de la prévention contre l'abandon scolaire.

Proposer deux bonnes pratiques (environ 1 page par chaque bonne pratique) dans l'architecture:

### **Pratique "Élèves 15 ans en retard dans l'obtention du titre conclusif du premier cycle d'instruction et au risque fort de dispersion".**

Description: Et un instrument que les écoles secondaires de premier degré peuvent utiliser pour contrarier les phénomènes de dispersion et de risque fort de dispersion scolaire des élèves de 15 ans en retard dans l'obtention du titre. Pour ces élèves il est possible fixer avec un Centre Territoriale Permanente, CTP, un parcours personnalisé à travers un Accord entre les écoles secondaires premier degré, CTP de la province et éventuellement les Organismes de formation professionnelle.

**Effets attendus** titre conclusif du cycle premier d'instruction et inscription à l'école secondaire de deuxième degré

**Pratique "Accueil scolaire des mineurs en arrive en cours d'an."**

Description: à travers le passage de renseignements sur les arrivées des étrangers mineurs qui atteignent la famille résident en Italie entre le service de la Préfecture (INFOBO et les services territoriaux de la province, ces jeunes sont orientés au choix scolaire et accompagné à l'inscription à l'école. Pour ces jeunes sont réalisés près des CTP cours d'alphabétisation de l'Italien et parcours pour l'obtention du titre conclusif du premier cycle d'instruction.

**Effets attendus** : l'insertion scolaire d'au moins 150 jeunes, entre les 15 et les 18 ans, entre septembre 2013 et juin 2014

**Pratique : Je centre : Ressources Provinciales pour l'orientation**

Description: offrir assistance au système de l'éducation et des services du territoire; qualifier les professionnels qui opèrent dans le secteur en développant les compétences professionnelles des employées d'orientation; valoriser la qualité, en développant les niveaux d'efficacité et l'efficacité des services pour la tutelle des destinataires.

**Effets attendus** : assistance directe aux services scolaires, formatifs et sociaux intéressés aux méthodologies et aux outils pour la réalisation des objectifs d'orientation; formation des professeurs, dirigeants et fonctionnaire à travers séminaires dédiés à la synergie territoriale, à la diffusion des bonnes pratiques, à la mise en valeur du processus de développement des compétences d'orientation; soutien aux étudiants et aux familles intéressées aux sujets du choix scolaire et formatif en collaboration avec de l'ASABO

**Quelques bonnes pratiques coordonné par la mairie de Bologne**

**Pratique: Orientation scolaire dans l'école secondaire de 1er degré**

Description: soutenir les professeurs dans le parcours d'orientation pour le choix de l'école supérieure plus apte aux compétences possédées et au désir de formation.

**Pratique: Communication non-accomplissement oblige d'instruction**

Description: procédures de communication sur non-accomplissement de l'obligation scolaire et du droit-devoir d'instruction (age 14-15) entre école et service "Coordination éducative 6-18"

afin de activer des interventions en réseau et des actions pour les reprises scolaires du jeune. Est proposée aussi parfois une activité à l'intérieur des classes qui a le but de proposer des instruments pour rendre les jeunes les plus conscients possible de son parcours scolaire; est prévue la collaboration des parents à travers la participation à moments de réflexion et comparaison pendant la restitution partagée de l'activité à l'intérieur des classes

### **Pratique: Parcours de support pour les jeunes qui n'ont pas acquitté l'obligation d'instruction et formatif**

Description: Activation de parcours de support pour les jeunes qui n'ont pas acquitté l'obligation d'instruction et formatif, déjà pris en charge aux services sociaux et éducatifs du territoire afin de préparer des pactes formatifs avec les jeunes et les familles. Ces parcours impliquent les services territoriaux de Bologne et province, les centres pour l'emploi (tutor j'oblige formatif), les écoles de premier degré et supérieurs, les centres permanentes territoriales, les centres de formation professionnelle, les usines du territoire

### **Pratique Intégrations citoyens extras UE dans les écoles**

Description: Actions concrètes au soutien du procès d'intégration de citoyen extras UE à l'intérieur des classes à travers l'alphabétisation et l'enseignement de la langue italienne.

### **Pratique : Bourse Travail d'été**

Description: Soutien à travers Bourse Travail d'été, rétribués pour soutenir la continuation de l'école ou fréquence formative jusqu'à l'accomplissement du diplôme prévu pour les jeunes et avec motivation plus petite ou avec de la difficulté membres de la famille économiques

### **Quelques bonnes pratiques de la formation professionnelle**

#### **Pratique Tutor leFP**

Dans le cadre des cours d'Instruction et Formation Professionnelle pour jeunes des 15 par 18 ans, est prévue la présence d'un tutor qui ne déroule pas activité d'enseignement mais il déroule les devoirs suivants:

- médiation à l'intérieur du groupe classe en cas de problématique
- médiation avec les professeurs
- entretiens individuels motivationnels et d'orientation
- rapporte avec la famille de l'et/ou tuteur
- relation avec les services du territoire
- organisation et gestion de l'expérience de la formation en usine



- accorde avec les tutor provinciaux en cas d'abandon et/ou difficulté dans le séjour
- accompagnement du jeune aux services actifs éventuels sur le territoire (éducation sexuelle, prévention de l'usage de substances, etc)

**Effets attendus** : le tutor a la fonction de faciliter le procès d'apprentissage du jeune et le séjour dans le parcours formatif, intervenant en toutes les situations de risque dans une perspective de réseau sur le territoire

**Pratique: Projets antidispersion régionaux**

Description: chaque organisme ou école qui déroule activité d'Instruction et Formation Professionnelle il a à disposition des fonds régionaux pour activer spécifiques individuels et ou de groupe à activer de manière flexible en addition aux activités formatives ordinaires. Les projets activés ont caractéristiques très différentes et sont organisé sur la classe ou sur l'étudiant: analyse des compétences en entrée pour la personnalisation du parcours, développement de compétences de base qui en utilise des outils spécifiques (art, musique, etc), parcours individuels ou en petit groupe fondé sur la méthode Feurestein.

**Effets attendus** : ils sont action finalisées à agrandir l'offre standard formatif et ensuite pour affronter de manière spécifique les situations de grand risque d'abandon.

**Pratique: Actions de lutte à la dispersion près d'écoles supérieures**

Description: au cours des ans les Centres de Formation ont activé différentes collaborations avec les écoles supérieures, en mettant à disposition du système le propre know how et approche empirique pratique à l'apprentissage. Quelques exemples: parcours de L2 pour étrangers, actions personnalisées pour étudiants au risque dispersion dans le deux premier ans de l'école supérieure, parcours d'orientation individuels et de groupe, actions de prévention avec l'implication des familles des étudiants étrangers, activation de projets de peer education.

**Effets attendus** : agrandir l'offre formative dans le deux premier ans de l'école supérieurs afin de personnaliser les actions, intervenir de manière flexible et rapide, avec des activités co-projetées au but de réduire le taux d'abandon qu'en quelque école est encore trop haut

**Quelques bonnes pratiques coordonnée par les Services Sociaux et Sanitaires Territoriaux**

Pratique: **Protocole d'accord pour interventions de prévention et soin de la privation psychosociale en domaine scolaire et extra-scolaire**

Description : à travers le Protocole Les Mairies de District de Casalecchio di Reno, ASC InSieme, AUSL di Bologna, Institutions Scolaires du District de Casalecchio di Reno ils s'engagent à collaborer avec l'objectif de construire un parcours intégré et cohérent entre les activités de prévention et les interventions spécifiques projetées par les Services compétents, en domaine scolaire et extra-scolaire, à travers:

- la participation et la collaboration, par l'envoi de referents à la Commission Privation pensé comme endroit de construction du réseau pour la lecture du besoin, le copartage des stratégies, des priorités et des instruments avec du but de prévention et intervention précoce, ainsi que pour la détermination des ressources progettuali nécessaires ;
- l'implication, quand nécessaire, d'Employés des Centres de Documentation Pédagogique, du Centre pour les familles, des Guichets d'écoute (en relation aux parcours préventifs et de support aux professeurs), des Boureau Pédagogiques, de la Place Jeunes de "l'Azienda USL Bologna - District de Casalecchio di Reno, du personnel actif dans le cadre du Projet Adoption, des services socio-éducatifs, d'autres acteurs du territoire;
- l'adoption et la diffusion de fiches de communication distinguées: une pour les situations de malaise ou de préjugé pour le bien-être de l'enfant ou pour la demande d'interventions éducatif de soutiens dans l'extra-école (à adresser au Service Social de l'ASC) et une pour l'envoi de situations qu'ils demandent un parcours diagnostique

**Effets attendus** : réalisation des objectifs suivants:

- évaluation des projets en acte pour le mineur en charge aux Services et éventuellement impliqué dans les activités du Servie d'Écoute;
- projet partagé d'interventions en domaine scolaire au support d'élèves avec difficulté psychologique et ou relationnels que n'ont pas la certification;
- élaboration d'un projet individualisée partagée pour pour dépasser une dimension fragmentaire entre les différentes agences éducatives pour une approche globale au jeunes autant que élève mais seulement.
- promotion d'une communication réelle et copartage des objectifs entre interventions reçues en domaine scolaire et extra-scolaire, aussi afin de valoriser des compétences acquises par les jeunes en domaine informel.

**Pratique : Parcours de formation pour professeurs en collaboration avec le Centre Ressources pour l'orientation de la Province de Bologna**

Description : Commencement d'un parcours de formation et échange de bonnes pratiques pensé pour tous les professeurs des institutions Scolaires du District (Fonctions Malaise et Fonctions pour l'orientation scolaire), en particulier sur les thématiques suivante:

- Le développement des compétences d'orientation: parcours vers une définition jointe du conseil d'orientation.
- Parcours de copartage des outils utilisés pour le relevé de la privation et des stratégies et réponses activées devant les situations problématiques.

### **Effets attendus**

Augmentation des compétences d'orientation des professeurs et de leur capacité de comprendre la malaise et en faire face en activant des réponses éducatives et didactiques lorsque il est possible, ou d'activer autres services spécifiques en problématique pas résolubles avec les outils didactique-éducatifs.

### **Pratique: Éducative territoriale**

**Description :** Le Service "Éducateur Territorial" entend fournir soutiens et consultation aux écoles du territoire en relation aux élèves en situations de privation, à travers l'intervention et le support d'éducateurs professionnels, avec une fonction triple:

- développer les capacités d'observation des professeurs par rapport aux besoins des jeunes et fournir une "liaison" proportionnée avec les territoires afin de garantir une autonomie sociale à l'intérieur du réseau territorial (centres d'agrégation, support familial, etc).
- agrandir les compétences des professeurs dans la gestion de la situation de privation à l'intérieur du contexte scolaire;
- évaluer, avec les professeurs, et aux familles, l'envoi aux services sociaux, aux services de l'Asl, etc.
- organiser et mener, en collaboration avec l'école, d'activité "atelier" pour les jeunes dans le domaine scolaire en heures différentes par rapport à celles d'enseignement.

### **Effets attendus**

- déterminer les situations de malaise précocement à l'intérieur de la classe
- partager avec les professeurs les parcours à activer dans les cas de malaise
- construire un lieu de rencontre, de dialogue avec les jeunes
- contrarier la dispersion scolaire avec des actions "de réseau" et d'orientation scolaire

Les équipes du service "Éducateur Territorial" collabore avec les Services Sociaux professionnels de référence, avec les Organismes qui travaillent en collaboration avec eux (NPIA, Consultori, Espace Jeune, CIOP, Centre Famille, etc.) et avec nombreuses associations et réalités territoriales, (associations et coopératives éducatives, oratoires, organismes non profit et de benevolage, centres diurnes), avec qui est effectué un travail capillaire de réseau.

**Pratique :RIPROVIAMOCI ASSIEME: Interventions personnalisées ou de petit groupe au but de rimotivation à la fréquence scolaire;**

Description:

Parcour individualisé ou en petit groupe, pour les jeunes de 10 à 16 ans afin de les activer vers une collaboration avec l'école et les familles (es. atelier parcourus formatifs, etc).

**Effets attendus**

Motiver et insérer le jeune au risque d'abandon scolaire dans le milieu scolaire à travers des projets individualisés;

- Favoriser la connaissance du milieu et du territoire qui entoure le jeune afin de trouver l'orientation et le choix scolaire - formative future;
- Accompagner le jeune en expériences de stage pour lui faire prendre conscience de capacité et dispositions aptes à un milieu de travail (cette expérience s'adresse aux étudiants à la fin du cycle scolaire, âge 14-15 ans);Réélaborer avec le jeune le parcours entrepris, en lui faisant acquérir la conscience de ses choix inhérents le parcours scolaire et ou ouvrable

**Pratique: Été en mouvement / Été en oeuvre;**

Description: depuis 2010, sur le District Pianura Est, ils ont été lancé des projets d'été pour les jeunes de 14 heures - 17 ans, principalement jeunes qui viennent d'expériences scolaires de faillite ou qui manifestent une privation diffuse. Avec ces projets il s'entend donner une réponse éducative et formative aux jeunes à la suite de la fermeture d'été des écoles, en impliquant le plus faibles en activités agrégatives et formatives "saines", qu'ils permettent de développer et valoriser leurs capacités individuelles et contrarier les comportements négatifs.

**Effets attendus**

- Construire moments agrégatifs sains, caractérisé par une forte empreinte éducative, qui permettent aux jeunes les plus faibles avec des expériences scolaires de faillite, (14/15 ans, jeunes du premier cycle scolaire, mineur en condition de malaise socio-familier pris en charge aux services, étudiants qui peinent à rester à l'intérieur du contexte scolaire /formatif ou à respecter les règles sociales de l'école) de vivre expériences positives, qui valorisent le

capacités uniques et au même temps les orientent vers les parcours formatifs proportionnés aux intérêts et aux propres inclinaisons.

#### **10. Les conclusions, la synthèse et les recommandations résultant des réalités recensées) (environ 1 page).**

La Conférence de Lisbonne avait identifié dans la réduction du décrochage scolaire l'un des cinq critères de référence que les États membres de l'Union européenne devaient atteindre dans l'éducation d'ici à 2010, un objectif puis reportée à 2020.

Selon les données de l'Union européenne, les jeunes en décrochage scolaire (*early school leavers*) en Italie sont le 17%, tandis qu'en Allemagne, la proportion est beaucoup plus faible ainsi que dans la France et au Royaume-Uni. Par rapport à l'objectif européen pour 2020 de 10% dans notre pays sept points de différence seraient remplis, donc déjà en 2011 avait été fixé un objectif national plus réaliste (et modeste) de 15-16%. Meme s'il y a eu des progrès par rapport à la situation en 2000, lorsque les jeunes en décrochage scolaire étaient le 25,3%, l'Italie continue, cependant, d'avoir un écart assez important comparé à d'autres pays européens.

Ce fardeau a une certaine importance sur l'économie et la croissance du pays, mais il y a des aspects inexplorés du phénomène et rarement il y a des questions sur la vraie efficacité des mesures prises pour la combattre.

En générale, les effets du décrochage ne se relèvent pas sur le revenu temporaire de personnes (qui dépend meme d'autres facteurs tels que l'âge), mais sur le revenu permanent, à savoir celui qui, moyennement, est gagné tout au long de la vie. Il se ensuit que la réduction du décrochage pourrait avoir un impact sur le PIL (Produit Interne Lourd) du Pays (des études estiment une fourchette qui va d'un minimum 1,4% et un maximum de 6,8%).

Le contraste du phénomène de l'abandon scolaire précoce est pourtant l'une des priorités de la Gouvernement italien et de nombreuses autorités locales; d'importants investissements sont en place ou sont attendus dans la les années à venir, y compris à travers le mécanisme des fonds de cohésion européens.

## BIBLIOGRAPHIE

MIUR, La dispersione scolastica. Una lente sulla scuola, rapporto di ricerca, Roma 2000;

Benvenuto, G., Sposetti, P. (a cura di), Contrastare la dispersione scolastica, Anicia, Roma 2005;

Farinelli, F., L'insuccesso scolastico: conoscerlo per contrastarlo, Edizioni Kappa, Roma 2002;

Teselli, A., Bonardo, D., "I percorsi a rischio di dispersione. Un'indagine sulla formazione professionale nella Provincia di Roma", un Progetto di ricerca e studio della dispersione formativa: sintesi dei risultati, Nuova Cultura, Roma 2007;

FGA, Alle origini dell'insuccesso formativo e della dispersione scolastica, 2013

Documentation et appel sur <http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/web/ministero/cs100214>

INVALSI, OCSE PISA 2012. Rapporto nazionale (2013):

Esping-Andersen, G., "I bambini nel Welfare State. Un approccio all'investimento sociale", in La Rivista delle Politiche Sociali, n. 4/2005, pp. 56-57; Teselli, A., L'efficacia della formazione professionale per i giovani, Donzelli, Roma 2011.

Regione Emilia Romagna, ER Educazione e ricerca I Quaderni, "La dispersione scolastica in Emilia-Romagna" Bologna maggio 2014.

Ministero dell'istruzione, dell'università e della ricerca (MIUR) Direzione Generale per gli Affari Internazionali INDIRE – Unità Italiana di Eurydice, "Il sistema Educativo Italiano", I quaderni di Eurydice n. 29, Firenze 2013

Gruppo di Lavoro per la Convenzione sui Diritti dell'infanzia e l'adolescenza, "7 Rapporto di aggiornamento della Convenzione sui Diritti dell'infanzia e l'adolescenza in Italia 2013/2014